

9.6.2021

B9-0347/2021 }
B9-0348/2021 }
B9-0351/2021 }
B9-0352/2021 }
B9-0360/2021 } RC1/Am. 10

Amendement 10

Anna Fotyga

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR

Inscription d'ONG allemandes sur la liste des «organisations indésirables» en Russie et l'arrestation d'Andreï Pivovarov

Proposition de résolution commune

Considérant I

Proposition de résolution commune

I. considérant que la Fédération de Russie a désigné **des** ONG étrangères et internationales comme étant «indésirables», **en particulier** par la décision du procureur général russe du 26 mai 2021 d'inscrire trois ONG allemandes (Forum Russischsprachiger Europäer e.V., Zentrum für die Liberale Moderne GmbH et Deutsch-Russischer Austausch e.V.) sur la liste des «organisations indésirables»;

Amendement

I. considérant que la Fédération de Russie a désigné **de nombreuses** ONG étrangères et internationales comme étant «indésirables», **notamment l'Institut républicain international, l'Institut démocratique national, la Fondation nationale pour la démocratie et l'Atlantic Council, basés aux États-Unis, mais aussi la Fondation européenne pour la démocratie, financée par l'Union européenne, l'Association des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe, le Congrès mondial ukrainien, les médias dirigés par Radio Free Europe/Radio Liberty, et également** par la décision du procureur général russe du 26 mai 2021 d'inscrire trois ONG allemandes (Forum Russischsprachiger Europäer e.V., Zentrum für die Liberale Moderne GmbH et Deutsch-Russischer Austausch e.V.) sur la liste des «organisations indésirables»;

Or. en

AM\1233865FR.docx

PE694.457v01-00 }
PE694.458v01-00 }
PE694.461v01-00 }
PE694.462v01-00 }
PE694.470v01-00 } RC1

9.6.2021

B9-0347/2021 }
B9-0348/2021 }
B9-0351/2021 }
B9-0352/2021 }
B9-0360/2021 } RC1/Am. 11

Amendement 11

Anna Fotyga

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR

Inscription d'ONG allemandes sur la liste des «organisations indésirables» en Russie et l'arrestation d'Andreï Pivovarov

Proposition de résolution commune

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

E bis. considérant que, le 12 janvier, l'autorité russe de régulation des télécoms, Roskomnadzor, a établi ses huit premiers protocoles administratifs, tous contre Radio Free Europe/Radio Liberty, pour violation de la loi sur les «agents de l'étranger»; que la législation a été étendue aux journalistes individuels; qu'à ce jour, Roskomnadzor a accusé Radio Free Europe/Radio Liberty de 520 violations de ses restrictions d'étiquetage, qui devraient donner lieu, une fois qu'elles auront toutes été jugées par les tribunaux russes, à des amendes de 2,4 millions de dollars; qu'en mai, les autorités russes ont commencé à saisir des biens du bureau moscovite de Radio Free Europe/Radio Liberty;

Or. en

AM\1233865FR.docx

PE694.457v01-00 }
PE694.458v01-00 }
PE694.461v01-00 }
PE694.462v01-00 }
PE694.470v01-00 } RC1

9.6.2021

B9-0347/2021 }
B9-0348/2021 }
B9-0351/2021 }
B9-0352/2021 }
B9-0360/2021 12

Amendement 12

Anna Fotyga

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR

Inscription d'ONG allemandes sur la liste des «organisations indésirables» en Russie et l'arrestation d'Andreï Pivovarov

Proposition de résolution commune

Considérant M

Proposition de résolution commune

M. considérant que le 31 mai 2021, à l'aéroport de Saint-Pétersbourg, les forces de l'ordre ont fait descendre Andreï Pivovarov, ancien dirigeant du mouvement Open Russia, d'un avion polonais de la compagnie LOT qui était sur le point de décoller, ont procédé à son arrestation arbitraire puis, deux jours plus tard, l'ont placé en détention provisoire pendant deux mois pour «participation aux activités d'une organisation indésirable»; que Mikhaïl Iosilevich, militant de Nijni Novgorod, compte également parmi ceux qui sont actuellement en détention et font l'objet de poursuites pénales sous le même chef d'accusation;

Amendement

M. considérant que le 31 mai 2021, à l'aéroport de Saint-Pétersbourg, les forces de l'ordre ont fait descendre Andreï Pivovarov, ancien dirigeant du mouvement Open Russia, d'un avion polonais de la compagnie LOT qui était sur le point de décoller, ont procédé à son arrestation arbitraire puis, deux jours plus tard, l'ont placé en détention provisoire pendant deux mois pour «participation aux activités d'une organisation indésirable», ***pour laquelle il risque jusqu'à six ans de prison***; que Mikhaïl Iosilevich, militant de Nijni Novgorod, compte également parmi ceux qui sont actuellement en détention et font l'objet de poursuites pénales sous le même chef d'accusation;

Or. en

AM\1233865FR.docx

PE694.457v01-00 }
PE694.458v01-00 }
PE694.461v01-00 }
PE694.462v01-00 }
PE694.470v01-00 } RC1

9.6.2021

B9-0347/2021 }
B9-0348/2021 }
B9-0351/2021 }
B9-0352/2021 }
B9-0360/2021 13

Amendement 13

Anna Fotyga

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR

Inscription d'ONG allemandes sur la liste des «organisations indésirables» en Russie et l'arrestation d'Andreï Pivovarov

Proposition de résolution commune

Paragraphe 2 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

j bis. encourager les villes de l'Union qui ont des projets de jumelage actifs avec leurs homologues russes à revoir et à mettre à jour ces accords afin de tenir compte de la dimension des droits de l'homme et de centrer la coopération principalement sur la société civile et les contacts interpersonnels;

Or. en

AM\1233865FR.docx

PE694.457v01-00 }
PE694.458v01-00 }
PE694.461v01-00 }
PE694.462v01-00 }
PE694.470v01-00 } RC1

9.6.2021

B9-0347/2021 }
B9-0348/2021 }
B9-0351/2021 }
B9-0352/2021 }
B9-0360/2021 14

Amendement 14

Anna Fotyga

au nom du groupe ECR

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR

Inscription d'ONG allemandes sur la liste des «organisations indésirables» en Russie et l'arrestation d'Andreï Pivovarov

Proposition de résolution commune

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

3 bis. rappelle à toutes les entreprises de l'Union opérant en Russie de faire preuve d'une vigilance particulière et d'assumer la responsabilité qui leur incombe en matière de respect des droits de l'homme, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; les invite en outre à ne procéder à aucun nouvel investissement en Russie; s'inquiète du fait que de hauts responsables politiques européens acceptent des contrats lucratifs avec des entreprises appartenant au Kremlin ou ayant des liens avec lui, telles que Gazprom ou Rosnieft;

Or. en

AM\1233865FR.docx

PE694.457v01-00 }
PE694.458v01-00 }
PE694.461v01-00 }
PE694.462v01-00 }
PE694.470v01-00 } RC1